



**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE GESTION-FINANCES
POUR LE PREAVIS 57/24
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Commission de Gestion-Finances – Rapport général sur la
Gestion & les Comptes, vœux et rapports des sous-commissions,
questions – réponses exercice 2023**

Président de la COGEFIN :

Colin Grand, colin.grand@plr-moudon.ch, 079 952 95 16

Rapporteurs des Sous-commissions :

- **Droit de réméré : Caroline Stevens**
- **Interventions au Conseil communal : Sandrine Bosse Buchanan**
- **Sécurité publique & Contrôle des habitants : Colin Grand**

Adopté par la COGEFIN le 12 juin 2024

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 25 juin 2024

SOMMAIRE

<i>Rapport général du Président</i>	3
Constitution et organisation de la Commission	3
Travail de la COGEFIN	4
Remarques sur les comptes communaux	4
Remerciements	8
<i>Compte de fonctionnement</i>	8
Administration générale	8
Finances	8
Domaines et Bâtiments	8
Travaux	8
Instruction publique & Cultes	9
Police	9
Service Sociale	9
Service Industriels	9
<i>Rapport des sous-commissions</i>	10
Droit de réméré	10
Interventions au Conseil communal	12
Sécurité publique & Contrôle des habitants	19
<i>Vœux de la commission</i>	23
<i>Conclusion (décharge à la Municipalité de l'exercice 2023)</i>	24
<i>Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Gestion 2023</i>	25
Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique	25
Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale	28
Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal	32
Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal	33
Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal	34
<i>Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Comptes 2022</i>	38
Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique	38
Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale	40
Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal	41
Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal	44
Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal	46
Dicastère de Monsieur Félix Stürner, Municipal	48
Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal	49

Rapport général du Président

Constitution et organisation de la Commission

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 95 du règlement du Conseil communal (RCC), le rapport de gestion a été remis à la COGEFIN le 31 mars 2024 dans sa version provisoire et le 1er juin 2024 dans sa version définitive. Ainsi que les comptes le 30 avril dans sa version provisoire et le 31 mai dans sa version définitive. Selon les dispositions de l'article 100 du règlement du Conseil communal (RCC), la COGEFIN vous adresse le rapport écrit sur la Gestion ainsi que sur les Comptes de l'exercice 2023.

DÉFINITION, MANDAT ET OBJECTIFS

« La commission de gestion et la commission des finances constituent les commissions de surveillance au niveau communal », → art. 40f LC

Les communes sont libres d'instituer une commission de gestion et une commission des finances ou de ne disposer que d'une unique commission de gestion-finances (ci-dessous nommée COGEFIN). Elles sont des instruments du Conseil communal ou général pour surveiller la bonne gestion des deniers publics ainsi que la tenue régulière des comptes par la Municipalité et l'administration communale. Les commissions de surveillance assurent donc une mission de surveillance interne à la commune. «[...] Il convient toutefois de rappeler que le pouvoir de surveillance sur les communes est attribué au Canton par la Constitution vaudoise». → art. 140 Cst. VD et 139 LC

L'objectif premier des commissions de surveillance est d'évaluer la gestion opérée par la Municipalité et ainsi mettre en lumière d'éventuelles insuffisances ou pistes d'amélioration dans la conduite de ses politiques publiques. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but est d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour améliorer ses prestations et son efficacité, mais aussi mettre en exergue les domaines dans lesquels celle-ci s'est particulièrement investie.

C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'amélioration réciproque favorisant une gestion plus rigoureuse de la commune.

Les commissions de surveillance ont un rôle important à jouer vis-à-vis de la population puisque leur action permet d'informer les citoyens sur la qualité de la gestion de la Municipalité et la bonne marche de l'administration communale. Leur action peut ainsi servir à renforcer la transparence de l'activité de la Municipalité et de l'administration et ainsi asseoir la confiance que la population nourrit à l'égard des autorités communales. En définitive, leur activité favorise le contrôle démocratique que les habitants d'une commune peuvent exercer sur leurs autorités.

La COGEFIN a nommé les Sous-commissions suivantes :

Droit de réméré	Madame Caroline Stevens, <i>Présidente</i> Madame Filiz Demir, <i>Commissaire</i> Monsieur Jakup Isufi <i>Commissaire</i>
Interventions au Conseil communal	Madame Sandrine Bosse Buchanan, <i>Présidente</i> Madame Céline Ombelli, <i>Commissaire</i> Monsieur Patrick Soppelsa, <i>Commissaire</i>
Sécurité publique & Contrôle des habitants	Monsieur Colin Grand, <i>Président</i> Madame Sandrine Bosse Buchanan, <i>Commissaire</i> Monsieur Julien Pittet, <i>Commissaire</i>

Travail de la COGEFIN

La Commission organise durant le mois d'avril les sous-commissions pour la Gestion ainsi que le planning des visites qu'elle souhaite faire. Pour les Comptes et la Gestion 2023, la COGEFIN a analysé, comme indiqué précédemment, tous les documents transmis par le Greffe. Elle a ensuite posé différentes questions aux Municipaux concernés avant de les auditionner.

Le Président tient à relever la présence régulière des membres à presque tous les rendez-vous. Les rencontres se sont toujours déroulées dans une ambiance bienveillante, collégiale et constructive. Il remercie vivement tous les commissaires pour leur assiduité et la qualité de leur travail. La Commission adresse à son membre Alexandre Anthonioz ses vœux de convalescence et une toute bonne santé.

La comptabilité communale est l'expression en valeur monétaire des prestations publiques qu'une commune produit. Concrètement, cette activité est retranscrite dans le budget et dans les comptes. Le présent rapport intervient dans le cadre de l'adoption des comptes 2023.

Alors que pour le budget nous sommes dans une démarche prospective, parfois basée sur des hypothèses, l'analyse des comptes se positionne dans une démarche rétrospective basée sur des écritures « réelles ». Par ailleurs, lors de la présentation des comptes, la Municipalité nous fournit également des informations détaillées sur l'activité d'investissement et le bilan.

Remarques sur les comptes communaux

Le contrôle ainsi que le rapport de révision sur les comptes annuels 2023 ont été réalisés par la société fiduciaire INTERMANDAT SA à Lausanne. Selon leur appréciation, les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, ne relevant ainsi aucune forme d'irrégularité ou de problème financier.

Les comptes communaux, clôturés au 31 décembre 2023 présentent un excédent de produits de CHF 176'004.00. Ces comptes sont bons, relatant de la bonne santé de nos finances communales compte tenu de l'excédent de charges de CHF 51'326.00 annoncé lors au budget 2023.

L'UCV (Union des Communes Vaudoises) et la Canton proposent/utilisent une méthode permettant d'établir des indicateurs sur la santé financière des communes (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/rapports-annuels-sur-les-finances-communales>). La COGEFIN s'est prêtée à l'exercice et elle a construit les deux tableaux ci-dessous sur la base des données fournies par le Boursier pour les 10 dernières années. Pour les deux tableaux, les indications dans la colonne de gauche sont utiles afin d'obtenir les valeurs qui figurent dans les colonnes plus à droite.

Le second tableau présente huit indicateurs sur la santé financière de la Commune. Ceux-ci sont des outils utilisés pour la gestion financière, tant pour les boursiers que pour les élus communaux. Les indicateurs obtenus dans ces tableaux montrent la bonne santé financière de notre commune depuis 2013 et en particulier sa solidité financière quant à supporter les dépenses courantes, mais surtout les dépenses futures de grande envergure.

En effet, la dette brute est basse, la marge d'autofinancement est excellente, quasiment tous les indicateurs sont au vert ! Néanmoins, un indicateur déroge légèrement à cette règle : « la couverture des charges ». Notre taux de couverture est supérieur à 103%, ce qui est jugé, selon l'interprétation de l'UCV, trop élevé, notre commune percevrait ainsi trop d'impôts, ou ses charges sont trop basses.

Principaux agrégats (1'000 de francs)		2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
3-332-38-39	Charges courantes (CHC)	27'256	26 208	25 494	27 609	26 114	25 963	24 084	24 373	25 294	23 313	23 730
4-48-49	Revenus courants (RC)	30'078	31 415	29 371	27 733	29 624	28 745	27 871	27 261	26 702	24 843	24 575
CHC - RC	Excédent de charges courantes (EC)	-2'821	-5 207	-3 877	-124	-3 509	-2 781	-3 787	-2 888	-1 408	-1 530	-845
CHC-331 -333	Dépenses courantes (DC)	25'614	24 668	24 061	26 142	24 331	23 858	22 504	22 546	22 240	21 215	21 295
RC - DC	Marge d'autofinancement (MA)	4'463	6 747	5 310	1 592	5 292	4 886	5 367	4 715	4 462	3 628	3 280
DI	Dépenses d'investissement (DI)	2'980	5 481	2 673	2 097	2 266	1 979	595	1 692	3 329	2 614	4 627
RI	Recettes d'investissement (RI)	2'259	1 562	67	776	141	1 019	123	329	61	377	1 096
DI-RI	Dépenses nettes d'investissement (DNI)	721	3 919	2 606	1 320	2 125	960	471	1 363	3 269	2 237	3 532
DI + DC	Dépenses totales (DT)	28'595	30 149	26 733	28 239	26 597	25 837	23 099	24 238	25 570	23 829	25 922
DNI-MA	Insuffisance de financement (IF)	-3'741	-2 828	-2 705	-271	-3 167	-3 926	-4 896	-3 352	-1 193	-1 391	252
321+922+923	Dette brute (D)	12'861	12 410	12 410	19 075	22 396	26 176	29 265	29 807	31 384	31 911	33 632
E	Engagements (E)	18'289	17 189	15 376	22 966	26 751	30 010	33 152	33 698	35 311	35 073	37 601
PF	Patrimoine financier (PF)	22'238	19 046	15 962	20 848	24 362	24 434	23 650	19 300	17 561	16 130	16 951
E-PF	Endettement net (EN)	-3'948	-1 858	-586	2 118	2 389	5 576	9 502	14 398	17 750	18 943	20 650
32 - 422	Intérêts nets (IN)	-39	-33	9	157	201	310	399	503	596	691	720
IN + 331	Charge financière (CF)	1'601	1 507	1 442	1 625	1 984	2 415	1 979	2 330	3 649	2 790	3 155
au 31.12	Population résidente permanente (HAB)	6465	6 230	6 120	6 109	6 080	6 135	6 185	6 003	5 770	5 656	5 485

Ratios (chiffres annuels)		2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	619	172,2	203,8	120,5	249,0	508,9	1 138,9	345,9	136,5	162,2	92,9
MA / RC	Capacité d'autofinancement (en %)	14,8	21,5	18,1	5,7	17,9	17,0	19,3	17,3	16,7	14,6	13,3
DI / DT	Quotité d'investissement (en %)	10,4	18,2	10,0	7,4	8,5	7,7	2,6	7,0	13,0	11,0	17,9
D / RC	Dettes brutes sur revenus courants (en %)	42,7	39,5	42,3	68,8	75,6	91,1	105,0	109,3	117,5	128,4	136,9
IN / RC	Quotité des intérêts nets (en %)	-0,1	0,1	0,0	0,6	0,7	1,1	1,4	1,8	2,2	2,8	2,9
CF / RC	Quotité de la charge financière (en %)	5,3	4,8	4,9	5,9	6,7	8,4	7,1	8,5	13,7	11,2	12,8
RC / CHC	Couverture des charges (en %)	110,3	119,9	115,2	100,4	113,4	110,7	115,7	111,8	105,6	106,6	103,6
EN / HAB	Endettement net par habitant	-61	-298,2	-96	347	393	909	1 536	2 398	3 076	3 349	3 765

Seuils interprétatifs (Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales / IDHEAP)		
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	≥ 100 idéal ; 70-100 acceptable à bon ; 40-70 insuffisant ; <40 (très) mauvais.
MA / RC	Capacité d'autofinancement (en %)	>10 bonne ; 6-10 moyenne ; 3-6 faible ; <3 mauvaise.
DI / DT	Quotité d'investissement (en %)	>20 importante ; 10-20 suffisante à bonne ; 3-10 faible ; <3 insuffisante.
D / RC	Dettes brutes sur revenus courants (en %)	≤50 très bon ; 50-100 bon ; 100-150 acceptable ; 150-200 mauvais ; >200 critique.
IN / RC	Quotité des intérêts nets (en %)	≤2 ; très faible ; 2-4 faible ; 4-5 moyenne ; >5-6 forte, voire excessive.
CF / RC	Quotité de la charge financière (en %)	<5 faible ; 5-10 supportable ; 10-15 élevée ; >15 excessive.

RC / CHC	Couverture des charges (en %)	> 103 élevée; 100-103 optimale; 99-99,9 bonne; 95,5-98,9 faible; <95,5 problématique.
EN / HAB	Endettement net par habitant	<0 fortune nette ; <1'000 faible endettement; 1'000-3'000 endettement modéré; 3'000-5'000 haut endettement; > 5'000 très haut endettement.

Remerciements

La COGEFIN tient à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont facilité le travail de la Commission, soit en participant à l'une ou l'autre des rencontres, soit en répondant aux nombreuses questions et interrogations des commissaires ou encore en organisant les visites.

Compte de fonctionnement

Administration générale

2023		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
3'583'395.38	690'598.90	3'405'439.23	715'196.49

Finances

2023		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
4'587'356.03	20'066'287.97	5'712'050.19	21'255'278.74

Domaines et Bâtiments

2023		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
4'732'265.95	3'560'665.30	4'205'979.099	3'558'408.54

Travaux

2023		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
6'650'888.25	2'881'295.75	7'238'290.29	2'620'012.70

Ordures ménagères & déchets :

Sur le compte 450.3812.00, la COGEFIN relève l'attribution de CHF 6'671.24 sur le compte de provision gestion déchets. Il figure dès lors dans le compte 9280.09, provision gestion déchets, un montant de CHF 205'992.46.

Pour rappel, en 2022, le compte présentait un solde positif de 175'321.22., avec un montant attribué de CHF 31'661.55.

Instruction publique & Cultes

2023		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
3'878'694.19	86'169.95	3'818'355.14	72'010.44

Police

2023		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
1'494'823.00	646'944.72	1'488'682.44	644'215.72

Service Sociale

2023		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
3'063'779.75	125'056.23	3'324'624.11	535'953.26

Service Industriels

2023		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
5'014'549.60	5'121'736.90	4'827'052.96	5'030.948.56

Services des eaux

Sur le compte 810.4813.00, la COGEFIN relève le prélèvement de CHF 305'937.44 sur le fonds de réserve service des eaux. Il figure dès lors dans le compte 9280.02, provision service des eaux, un montant de CHF 510'632.97.

Pour rappel, en 2022, le compte présentait un solde positif de CHF 640'570.41, avec un prélèvement sur fonds de réserve de CHF 187'394.54.

Services du gaz

Sur le compte 830.3819.00, la COGEFIN relève le prélèvement de CHF 193'965.43 sur le fonds de réserve Services des gaz Il figure dès lors dans le compte 9280.03, provision service du gaz, un montant de CHF 1'835'728.60.

Pour rappel, en 2022, le compte présentait un solde positif de CHF 1'835'728.60 avec un prélèvement sur fonds de réserve de CHF 104'511.10.

Rapport des sous-commissions

Droit de r  m  r  

Rapport de la Sous-commission des droits de r  m  r  

Monsieur le Pr  sident,
Mesdames les Conseill  res communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Pour rappel, le droit de r  m  r   permet au vendeur de r  cup  rer son bien au prix co  tant selon des crit  res pr  d  finis :

- Le droit de r  m  r   en Suisse permet au propri  taire d'un bien immobilier de le vendre en conservant la possibilit   de racheter le bien ult  rieurement.
- Le droit de r  m  r   est inscrit au registre foncier pour une dur  e maximale de 25 ans.
- Son principal avantage est de permettre au propri  taire d'obtenir un cash-flow imm  diat en vendant son bien, tout en conservant la possibilit   de r  cup  rer le bien    l'avenir, ce qui peut s'av  rer utile en cas de difficult  s financi  res. *

Application du droit de r  m  r   par la commune de Moudon :

Le dernier usage du droit de r  m  r   dans le cadre d'une transaction (im)mobili  re communale remonte    2017. Il s'agissait de la vente de la parcelle n  450    la Soci  t   d'exploitation des abattoirs de Moudon (SEAM SA). Dans le cadre des n  gociations entre la Commune et SEAM SA, la possibilit   d'utiliser un DDP (droit de superficie) a   t     voqu  e. Finalement, c'est le droit de r  m  r   qui a   t   appliqu  . Le projet de vente a   t   accept   lors du Conseil communal du 3 octobre 2017 (pr  avis n  16/17).

Lors du Conseil communal du 12 d  cembre 2023, le pr  avis n   49/23 concernant la vente d'une partie des parcelles 1368 et 1371    une soci  t   anonyme domicili  e    Moudon a suscit   des r  actions au sein de l'assembl  e. Compte tenu de l'usage que l'acqu  reur souhaitait faire du terrain (commerce de bo  tes de LEGO en ligne), la proposition a fait   cho    l'affaire R  trobus, dont l'issue est encore incertaine. Dans le cadre des discussions relatives au pr  avis n  49/23, Mme Fran  oise Matthey, Conseill  re communale, a demand   l'introduction du droit de r  m  r   au moyen d'un amendement. Sa proposition a   t   refus  e.

Par cons  quent, la COGEFIN s'interroge sur le devoir de diligence dont pourrait faire preuve la Municipalit      l'avenir.

Avantages et d  savantages du droit de r  m  r   :

Consid  rer l'usage du droit de r  m  r   lorsqu'un particulier ou une personne morale souhaite acqu  rir un bien ou un terrain communal permettrait d'  viter de revivre une affaire similaire au pr  c  dent R  trobus. De plus, cette disposition emp  cherait la sp  culation ; ce dernier point nous apparait essentiel.

Naturellement, l'activation d'une clause contractuelle suppl  mentaire ne pr  sente pas que des avantages. Pour l'acheteur, cela peut repr  senter des contraintes voire une pression suppl  mentaire quant    son objectif personnel.

Évaluation du prix du terrain à Moudon :

En 2017, le prix du terrain au mètre carré était de CHF 150.00 à Moudon. Il a légèrement augmenté depuis puisqu'il est de CHF 180.00 en 2024. Ce tarif est nettement inférieur à celui pratiqué dans les communes avoisinantes et s'approche dangereusement des CHF 150.00 admis dans le canton du Jura, qui pratique le tarif le plus faible de Suisse en la matière. Pour information, le prix de vente moyen du terrain dans notre pays est de CHF 1310.00/m² (CHF 1010.00 pour le canton de Vaud).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la COGEFIN s'interroge sur la possibilité d'appliquer un droit de réméré systématique lors de toute vente de bien ou de terrain communal. Cela permettrait de sécuriser les transactions et d'assurer une totale transparence vis-à-vis de la population.


Nous remercions la Municipalité de bien vouloir se pencher sur la question et, de la porter prochainement à l'ordre du jour du Conseil communal.

*Source : realadvisor.ch

**Pour la COGEFIN,
Membres de la Sous-commission :**

Mesdames Caroline Stevens, Filiz Demir et Monsieur Jakup Isufi

Moudon, le 11 juin 2024


Caroline Stevens
Présidente

Interventions au Conseil communal

Rapport de la Sous-commission interventions au Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La COGEFIN a choisi de se pencher sur la question de la prise en considération par la Municipalité des postulats et motions qui lui ont été renvoyés par le Conseil Communal. Des questions et remarques reviennent souvent quant à la rapidité à laquelle la Municipalité se penche sur les dossiers qui lui ont été soumis.

La COGEFIN a donc fait un bilan de toutes les demandes du Conseil Communal renvoyées à la Municipalité (postulats, motions et interpellations) depuis 2016. Nous avons numéroté celles-ci afin de faciliter notre rapport.

Jusqu'à la fin 2023, 29 demandes ont été acceptées par le Conseil Communal. Parmi celles-ci, 3 ont reçu une réponse négative de la Municipalité, le projet n'étant pas réalisable (nos 7 à 9). 10 demandes ont reçu une réponse positive par le biais d'une communication y répondant explicitement, avec pour certaines un projet déjà entièrement abouti (nos 1 à 3, 5, 10, 13 à 15, 20 et 29). Pour 5 d'entre elles, le projet est en cours d'étude, selon les informations que nous avons obtenues (nos 11 à 12, 17, 21 et 23). La COGEFIN a envoyé des questions pour 7 des demandes au bureau du Conseil Communal et à la Municipalité, car elle n'avait pas de réponse ou connaissance qu'une étude est en cours (nos 16, 18 à 19, 22 et 25 à 27) et elle a demandé des précisions quant à 2 de ces demandes (nos 13 et 21). 2 ont reçu une réponse, plus ou moins tardive, indirectement (nos 4 et 6). Restent enfin 2 réponses pour l'instant sans réponse (nos 24 et 28) :

No 24, K. Lehmann, « subventions sportives » que nous avons laissé à part, car la sous-commission du rapport de la COGEFIN 2023 pour le préavis 39/23 (rapport de gestion 2022) s'était penchée sur la question des subventions en général et la directive adoptée par la Municipalité à ce sujet montre que les attributions de subventions ne font pas l'objet d'une politique générale de la part de la Commune, mais qu'elles sont accordées en fonction des demandes qui lui sont adressées.

No 28, postulat L. Seitenfus sur la sécurisation de la route d'Hermenches déposé en octobre 2023. Le délai de réponse imposé à la Municipalité n'est donc encore pas échu.

n°	date	Nom	réponse	bilan
1	06.12.2016	R. Ghelmini, Postulat, "Concept Urban Training"	communication 04/17, 27.02.2017	positif
2	06.12.2016	C. Charvet et consorts, Postulat, "Exonération de la taxe déchets des micros entreprises"	communication 06/17, 06.04.2017 directive	positif
3	14.03.2017	D. Perret-Gentil, Postulat, "Mise à disposition de défibrillateurs"	communication 07/17, 07.08.2017	positif

4	19.06.2018	S. Benjamin, Postulat, "Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile"	communication 22/18, 12.09.2018	après crise 2022 oui
5	11.12.2018	M. Pignet, C. Charvet et consorts, Postulat, "Pour réguler l'extension de RétroBus"	communication 26/19, 25.04.2019	positif
6	23.06.2020	S. Bosse Buchanan, Postulat, "Pour une relance verte de l'économie"		le PECC y répond indirectement
7	29.09.2020	G. Rama, Postulat, "Un voire deux passages piétons au Chemin du Devin pour la sécurité de tous"	communication 50/21, 09.06.2021	négatif
8	29.09.2020	C. Charvet, Interpellation, "Associations d'enseignement du français à Moudon"	communication 45/20, 23.11.2020	négatif
9	08.12.2020	M. Voruz et consorts, Motion, "Pour un retour du logo des armoiries historiques de Moudon"	réponse de la Municipalité du 05.10.2021	négatif
10	08.12.2020	D. Perret-Gentil, Motion, "Destinée de l'Auberge de la Douane"	préavis 08/21, 07.12.2021	positif
11	08.12.2020	S. Bosse Buchanan, Motion, "Heures d'ouverture des commerces à la veille des jours fériés"	en cours, selon communication orale	
12	04.05.2021	D. Perret-Gentil, Postulat, "Création de jardins"	en cours, selon communication orale	
13	04.05.2021	M. Lohner, C. Grand, Motion, "Pour la mise à disposition transparente des documents du Conseil Communal sur le site Internet de la Commune"	08.06.2021, communication 49/21	positif
14	04.05.2021	A. Salomon, Motion, "WC publics"		WC sur place Cachemaille ok, mais problème quant aux heures d'ouverture. Et WC au bourg?
15	22.06.2021	S. Bosse Buchanan, Postulat, "Pour une activité muséale crédible à Moudon"	préavis 19/22, 04.10.2022	positif
16	22.06.2021	S. Benjamin, Motion, "Elaboration d'une stratégie communale de gestion des bâtiments communaux"	engagement Mme Perret	L'engagement de Mme Perret répond à cette demande. Voir réponse de R. Müller
17	05.10.2021	C. Gertsch, Motion, "Création d'une zone sportive, de loisirs et rencontre"	en cours	
18	05.10.2021	L. Seitenfus, Motion, "Prise en charge financière des frais de garde lors des conseils communaux pour les conseillères et conseillers"		le bureau du CC devra revoir ce point avant

				la fin de la législature
19	05.10.2021	N. Egli Anthonioz, Motion, "Gestion des déchets organiques"		La mise en place de gastro-vert répond à cette demande. Voir réponse de V. Diserens
20	05.10.2021	S. Bosse Buchanan, Postulat, "Pour un espace Mauricette Cachemaille à Moudon"	réponse de la Municipalité du 13.12.2022	positif
21	07.12.2021	K. Lehmann, Motion, "Places de jeux sûres et dignes de ce nom"	en cours	Les places de jeux sont modernisées une à une.
22	03.05.2022	W. Blaser, M. Lohner, Interpellation, "Projet de modification du règlement du conseil communal"	en cours (cc 30.04.2024)	
23	21.06.2022	W. Blaser, Motion, "Modification et amélioration du concept de ramassage des ordures"	commission en cours de travail	
24	21.06.2022	K. Lehmann, Interpellation, "Subventions octroyées aux sociétés sportives"		Voir remarque dans texte
25	13.12.2022	C. Ombelli, Postulat, "Accès aux bâtiments communaux pour toutes et tous"	en cours	Voir réponse de R. Müller
26	13.12.2022	So Demierre, Motion, " Modification du règlement sur les procédés de réclame (enseignes lumineuses) de la Commune de Moudon"		voir réponse de R. Tatone
27	13.12.2022	S. Bosse Buchanan, Motion, "Infrastructures sportives extérieures - site de l'Ochette"		voir réponse de R. Tatone
28	03.10.2023	L. Seitenfus, Postulat, "Sécurisation de la route d'Hermenches - déplacement du panneau indiquant dans la localité de Moudon (limite générale de 50 Km/h)"		
29	12.12.2023	E. Bonhert Deprez, Interpellation, "Plan Energie Climat Communal (PECC). Point de situation et avenir"	communication 21/24 20.02.2024	positif

Nous avons choisi de retranscrire ci-dessous les questions posées au bureau du conseil et à la Municipalité ainsi que leurs réponses.

Liste des questions

Pour le bureau du Conseil Communal :

N° 18 Motion L. Seitenfus « Prise en charge des frais de garde lors des conseils communaux pour les conseillères et conseillers ». 05.10.2021.

Il s'agit d'une compétence du Conseil Communal. Cette question doit être abordée juste avant le début d'une nouvelle législature. Le bureau a-t-il l'intention de s'en occuper pour la prochaine législature ?

Réponse :

Le bureau du conseil communal devrait se pencher sur cette question avant la fin de la législature.

N° 22 Interpellation W. Blaser et M. Lohner « Projet de modification du règlement du conseil communal ». 03.05.2022.

A quoi en est ce projet ? Est-il toujours d'actualité ?

Réponse :

Le bureau du conseil communal devrait se pencher sur cette question avant la fin de la législature.

Pour la Municipalité :

J.-P. Steck

N° 13 Motion M. Lohner et Colin Grand « Pour la mise à disposition transparente des documents du conseil communal sur le site internet de la Commune ». 04.05.2021.

La Municipalité a répondu favorablement à cette demande, mais les documents à disposition ne remontent que jusqu'à 2016. Y aurait-il la possibilité de remonter en arrière d'une ou deux législatures ?

Avec le nouveau site internet, l'accès à ces documents sera-t-il le même ?

Réponse :

C'est un choix. À la suite d'évaluation du travail à effectuer, par rapport la fréquence où ces documents sont utiles, il a été jugé que cela ne valait pas la peine.

Les documents actuellement publiés seront conservés sur le nouveau site internet, donc oui, on y retrouvera les mêmes documents, depuis 2016.

V. Diserens

N° 19 Motion N. Egli Anthonioz « Gestion des déchets organiques à Moudon ». 05.10.2021.

Il n'y a pas de communication répondant précisément à cette motion. Toutefois, le système de collecte « GastroVert » a été mis en place et un groupe de travail a été créé suite à la motion de W. Blaser concernant l'amélioration du ramassage des ordures. Ces deux

mesures sont-elles considérées comme une réponse de la Municipalité à la motion de N. Egli Anthonioz ?

Réponse :

Une communication municipale concernant la gestion des déchets organiques à Moudon est prévue au Conseil communal du 25 juin 2024. En effet, la mise en place du système GastroVert répond à cette motion et elle pourra, dès lors, être traitée et classée.

En revanche, pour la motion Blaser concernant l'amélioration du ramassage des ordures, une étude de faisabilité sera lancée cette année, laquelle permettra d'apporter des réponses aux questions soulevées.

R. Müller

N° 16 Motion S. Benjamin « Pour l'élaboration d'une stratégie communale de gestion des bâtiments communaux ». 22.06.2021.

Il n'y a pas de communication répondant précisément à cette motion. Toutefois, l'engagement de Mme Perret avec ses compétences particulières en matière de gestion immobilière est-il une réponse à cette motion ?

Un audit a été commencé en 2023 concernant les bâtiments communaux dont le résultat est planifié dans le courant 2024. Pouvons-nous savoir à quoi en est ce travail ?

Une étudiante, dans le cadre d'un travail de CAS devait faire un bilan énergétique des bâtiments communaux. A-t-on déjà des résultats ?

Réponse :

La Municipalité étudie les différentes variantes d'audit possibles des principaux bâtiments de la Commune. Elle tient également à intégrer les notions énergétiques dans l'étude. Une proposition financière pour l'audit devrait être présentée dans le deuxième semestre 2024. Nous pourrions alors nous appuyer sur ces résultats pour définir une planification à moyen terme des travaux nécessaires.

N° 25 Postulat C. Ombelli « Accès aux bâtiments communaux pour toutes et tous ». 13.12.2022.

A l'heure actuelle, aucune réponse n'a été donnée par la Municipalité, alors que le renvoi en Municipalité a été voté le 13.12.2022. Pourquoi ?

Réponse :

L'accessibilité pour toutes et tous dans les bâtiments communaux et scolaires doit être garantie. Des études sont en cours, en particulier pour les bâtiments scolaires de l'Ochette. Le Conseil communal sera amené à se déterminer, à court terme, sur les propositions de la Municipalité.

F. Stürner

N° 21 Motion K. Lehmann « Pour des places de jeux sûres et dignes de ce nom », 07.12.2021.

Une partie des places de jeux ont été refaites (Les Combremonts, Robinson), mais qu'en est-il de la place des jeux des Terreaux ? Les installations ont été démontées et aucun projet ne nous a été communiqué. A quoi en est-il ?

Réponse :

Lors de la présentation et l'acceptation du préavis sur la place Robinson, une réponse orale a été donnée au sujet de la planification des rénovations à venir. Il est rappelé qu'en raison d'un projet immobilier aux Terreaux dont l'issue est pour l'instant incertaine, il n'est à l'heure actuelle pas possible d'entreprendre la rénovation de cette place malgré sa popularité. A ce propos, un communiqué officiel a été publié par la Municipalité le 18 mars 2024. (travaux de gazonnage. A nouveau ouverte mi-mai)

Dès lors, la Municipalité a revu sa planification de renouvellement des places de jeux en donnant la priorité à un autre lieu fréquenté par les familles moudonnoises et les gens de l'extérieur qui est la place de Beauregard.

R. Tatone

N° 26 Motion Sophie Demierre « Modification du règlement sur les procédés de réclame (enseignes lumineuses) de la Commune de Moudon », 13.12.2022.

Une réponse a été apportée à cette motion suite à la crise énergétique en limitant les heures d'allumage des enseignes, mais des contrôles sont-ils effectués ?

Réponse :

La réponse a été apportée par l'adoption d'un décret par le Grand Conseil vaudois le 2 novembre 2022 sur l'extinction des éclairages non essentiels. Lors de la période de crise énergétique, l'accent n'a pas été mis sur les contrôles mais plutôt sur la prévention et la sensibilisation.

N° 27 Motion S. Bosse Buchanan « Infrastructures sportives extérieures de l'Ochette ».

Le conseil communal a voté le renvoi de cette motion à la Municipalité le 13.12.2022. Des travaux ont-ils été entrepris ?

Réponse :

Un examen des travaux à effectuer est en cours au sein des dicastères du sport et des bâtiments. Le Conseil communal sera amené à prendre des décisions sur les propositions municipales sur les travaux envisagés.

Conclusion

Ce rapport montre donc que même si des communications ou préavis en réponse aux demandes n'ont pas été formellement déposés au Conseil Communal, la Municipalité a pris en compte la très grande majorité d'entre elles et y travaille ; même si les délais légaux ont, pour un certain nombre d'entre elles, expiré. Une meilleure communication de la part de la Municipalité pourrait contribuer à apaiser les attentes.

Pour les demandes faites au bureau du Conseil Communal, le règlement doit être revu et la motion L. Seitenfus (n° 18) devra être prise en considération à la fin de cette législature.

**Pour la COGEFIN,
Membres de la sous-commission :**

Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Céline Ombelli et Monsieur Patrick Soppelsa



Sandrine Bosse Buchanan
Présidente

Moudon, le 12 juin 2024

Sécurité publique & Contrôle des habitants

Rapport de la sous-commission sécurité publique & contrôle des habitants

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La sous-commission s'est réunie le mardi 8 mai 2024 à la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville ainsi que le jeudi 5 juin pour la visites des services concernés. Elle était composée de Madame Sandrine Bosse Buchanan et Messieurs Julien Pittet et Colin Grand, Président. Monsieur Raphaël Tatone, Municipal responsable était présent le 8 mai. Madame Carole Pico, Syndique, était présente le 5 juin dans la matinée en délégation du Municipal responsable. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour la clarté de leurs explications.

Rapport de la sous-commission sécurité publique

Introduction

La COGEFIN a établi la sous-commission suivante : ASP et contrôle des habitants. Ce document vise à évaluer la situation actuelle du service, en tenant compte des observations des collaboratrices et des défis auxquels elles sont confrontées. Ce rapport se base sur la visite du service de sécurité publique de Moudon en date du 5 juin 2024. Le dicastère est sous la responsabilité de Monsieur le Municipal Raphaël Tatone. Toutefois, en son absence, il a été remplacé par Madame la Syndique Carole Pico.

Effectifs et formation

L'équipe actuelle du service de sécurité publique se compose de deux employés à 100%, une employée à 90%, et un employé à 80%, totalisant ainsi 3,7 équivalents temps plein (ETP). Le personnel et le représentant municipal se disent satisfaits de la taille de l'équipe. Il y a eu un départ à la retraite il y a moins d'un an, remplacé par un nouveau collaborateur. La majorité des collaborateurs est en poste depuis 6 à 9 ans.

Tous les membres du personnel ont reçu une formation spécifique. Les agents de sécurité publique (ASP) ont suivi une formation à l'Ecole de police de Savatan. La secrétaire a reçu une formation d'employée de commerce. Le personnel est encouragé à suivre des formations continues pour rester à jour dans leurs compétences.

Diversité des tâches et satisfaction au travail

Le nouveau collaborateur au sein de ce service exprime l'intérêt pour la diversité des tâches, qu'il ne connaissait pas dans son poste précédent. En effet, les collaborateurs sont appelés à accomplir plusieurs missions légèrement en dehors de leurs tâches strictes tel qu'apprié à Savatan.

Fonctionnement et relations avec la population

Il n'y a pas de retard notable dans le traitement des dossiers immédiats. Les systèmes de macarons fonctionnent bien, et toute fermeture de routes ou de parkings est annoncée sept jours à l'avance. Les ASP privilégient le contact avec les propriétaires de véhicules plutôt que le recours à la fourrière pour l'enlèvement des véhicules.

Les citoyens perçoivent positivement les ASP, lesquels reçoivent de nombreux remerciements de la population, tant au guichet que dans la rue. Bien que quelques plaintes soient émises, elles restent très faibles. Les ASP proposent plusieurs solutions lors de discussions, mais parfois, il est nécessaire de déposer une plainte pénale pour calmer certaines situations.

Réunions et procédures internes

Des réunions mensuelles sont organisées avec la police cantonale et la gendarmerie de Moudon pour coordonner les efforts et rester informés des différents dossiers. Les procédures internes sont propres à chaque commune, chacune établissant son cahier des charges pour les ASP. Ces procédures sont fréquemment mises à jour.

Matériel et budget

Les ASP bénéficient d'un bon matériel informatique et n'ont pas subi de piratage. Le budget alloué au service est jugé suffisant, malgré une baisse, notamment dans le secteur de la signalisation il y a deux ans. Des devis sont demandés pour chaque préavis afin d'optimiser les dépenses.

Conclusion

Après avoir passé toute la matinée avec eux, la sous-commission, ne peut que saluer l'intégrité et l'investissement du personnel ainsi que de son Municipal. Nous les félicitons chaleureusement pour la bonne tenue de ce service pendant l'année sous revue.

Rapport sur le service du contrôle des habitants

Introduction

Le présent rapport a été rédigé à la suite d'une visite du service du contrôle des habitants de Moudon effectuée par la sous-commission. Ce document vise à évaluer la situation 2023 du service, en tenant compte des observations des collaboratrices et des défis auxquels elles sont confrontées. La visite du service a eu lieu le 5 juin 2024. Le dicastère est sous la responsabilité de Monsieur le Municipal Raphaël Tatone.

En préambule, il convient de préciser l'importance stratégique de ce service. En effet, il est la clé de voute pour l'obtention de la plupart des prestations fédérales, cantonales et privées. Une grande partie des procédures émanent des directives cantonales et ne sont pas en main de la Commune.

Effectifs et répartition des tâches

Actuellement, le service compte deux employées à 80% et un poste à 70%, ce qui représente totalisant ainsi 2,3 équivalents temps plein (ETP). Un poste supplémentaire à 100% est prévu pour le mois d'août 2024, ce qui porterait l'effectif à 3,3 ETP. L'Association Vaudoise du Contrôle des Habitants recommande un ETP pour 2'000 habitants ; Moudon, avec presque 6'700 habitants, nécessite ainsi 3,5 ETP. L'ouverture de ce nouveau poste permettra d'atteindre cette recommandation.

Charges de travail et retards

Malgré ces efforts, le service est encore en sous-effectif. Les collaboratrices soulignent qu'il est difficile de gérer les tâches avec le manque de personnel actuel, d'où un important retard dans le traitement des dossiers, allant de 30 jours à un an et demi. L'idéal serait de disposer d'une personne au guichet, une au téléphone, et une en back office.

Formation et bien-être des collaborateurs

Tous les collaborateurs ont reçu des formations adaptées, fournies par le SPOP, et continuent à bénéficier de formations continues. Cependant, la pression et le stress dus aux charges de travail excessives sont notables.

Gestion des relations et environnement de travail

Les collaboratrices estiment avoir un bon lien de confiance au sein de l'équipe, mais expriment des préoccupations. Un départ récent a été remplacé par une nouvelle collaboratrice, mais cela n'a pas suffi à combler les lacunes. De plus, la décision de remplacer les stagiaires par des postes à temps plein n'a pas résolu les problèmes de surcharge de travail.

Mesures

Face à la surcharge, la Municipalité a accepté de fermer le guichet le matin pour réduire le retard. Toutefois, les collaboratrices suggèrent une fermeture totale du guichet, avec un accueil sur rendez-vous pour mieux gérer les dossiers.

Défis technologiques et procédures

Les outils informatiques, imposés par le canton, sont multiples et parfois lents, entraînant des retards supplémentaires. Le personnel doit gérer plusieurs plateformes, ce qui complique encore la tâche. Par exemple, la gestion des cartes déchetterie et de GastroVert nécessite l'utilisation de différents logiciels, illustrant la complexité des procédures.

Satisfaction de la population et perspectives

La population semble accueillir favorablement la fermeture du matin. Une fermeture totale du guichet pour se concentrer sur les rendez-vous et l'amélioration des procédures électroniques pourrait encore améliorer la situation.

Conclusion

En conclusion, le service du contrôle des habitants est confronté à des défis significatifs en matière de gestion et de surcharge de travail. Bien que des mesures aient été prises pour améliorer la situation, il est essentiel que la Municipalité agisse rapidement pour répondre aux besoins croissants du service. La sous-commission souligne le côté essentiel de ce service et remercie vivement les collaboratrices du contrôle des habitants.

**Pour la COGEFIN,
Membres de la Sous-commission :**

Madame Sandrine Bosse Buchanan et Messieurs Julien Pittet et Colin Grand

Moudon, le 12 juin 2024

Colin Grand
Président

Vœux de la commission

- N°01 : La COGEFIN souhaite que la Municipalité communique "mieux" sur les projets, les manifestations, les inaugurations et événements officiels de la Commune. Pour exemple, l'inauguration de la Place Cachemaille n'a pas été communiquée au Conseil communal.
- N°02 : La COGEFIN souhaite que le budget et les comptes ne soient pas rendus publiques avant leur acceptation par le Conseil communal.
- N°03 : La COGEFIN souhaite qu'un droit de réméré soit systématiquement appliqué lors de toute vente d'un objet appartenant à la commune.

Conclusion (décharge à la Municipalité de l'exercice 2023)

Forte de son examen de la gestion de la Municipalité et des différents services, la COGEFIN, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité 57/24 ;
- Oui le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. Approuve la gestion et les comptes de la Municipalité pour l'exercice 2023 et lui en donne décharge ;
2. Adopte les comptes communaux 2023, avec un excédent de recettes de CHF 176'003.57.



Colin Grand
Président

Monsieur Alexandre Anthonioz, *Commissaire*

P.O. C. Grand

Madame Sandrine Bosse Buchanan, *Commissaire*

S. B. Buchanan

Madame Filiz Demir, *Commissaire*

F. Demir

Monsieur Jakup Isufi, *Commissaire*

P.O. C. Grand

Madame Céline Ombelli, *Commissaire*

C. Ombelli

Monsieur Julien Pittet, *Commissaire*

J. Pittet

Monsieur Patrick Soppelsa, *Commissaire*

P.O. C. Grand

Madame Caroline Stevens, *Commissaire*

P.O. C. Grand

Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Gestion 2023

Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique
Adm. Générale, Promotion économique et Tourisme

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 16	Quelles sont les intentions concrètes que la Municipalité a prévues de mettre en place pour pallier l'augmentation de la charge de travail au sein de l'administration communale pour l'année à venir et la suivante ?	<p>Une réflexion sur une augmentation des ressources humaines est en cours. Des propositions pour la création de poste seront formulées dans le cadre du budget 2024.</p> <p>Par ailleurs, un projet est en voie de développement pour adapter le fonctionnement de l'administration avec la création d'un guichet centralisé à l'Hôtel de Ville pour la réception et le téléphone des services de l'administration (greffe, bourse, BT). L'idée est d'avoir une meilleure gestion des ressources tout en gagnant en efficience et efficacité.</p>
Page 16	La « Clinique du travail » reprend-elle les mêmes prestations que « Groupe Impact » ? Cette dernière est présente de manière régulière ou sur demande de la Municipalité ? Quel est l'état de santé général de nos collaborateurs ?	Oui. La Clinique du travail intervient sur demande de la Municipalité, d'un supérieur hiérarchique ou d'un employé. Il s'agit d'une réponse à des dispositions légales liées à l'obligation de protéger la personnalité des travailleurs. La signature de la convention est en conformité avec la Loi sur le Travail (article 6), l'Ordonnance relative à la Loi sur le Travail (article 2) et la Jurisprudence en vigueur (ATF 2C_462/2011 du 9 mai 2012).
Page 16	Comment se passe l'installation de la nouvelle directrice du pôle muséal ?	La nouvelle directrice du pôle muséal, avec les moyens à disposition, répond aux missions et défis du poste. Son rapport est attendu comme prévu en mai 2025.
	Qu'en est-il des délais des travaux de la jonction Sud-RC 601 ?	Le projet de jonction sud a subi des retards en raison de l'ampleur de la transformation qui prévoit une métamorphose de l'entrée sud de Moudon. Les nombreux défis ont été surmontés et la mise à l'enquête publique du projet est prévue avant l'été. Une présentation publique aura lieu le 5 septembre 2024. Un préavis avec une

		demande de crédit de réalisation sera déposé au Conseil communal d'ici la fin de l'année 2024. Le début des travaux est prévu à l'automne 2025.
Page 17	17 communes participent au frais de la piscine (CHF 4,00/habitant), quelles sont-elles. Enfin, quelles communes ont été sollicitées ?	<p>Lucens Jorat-Mézières Vucherens Ropraz Syens Hermenches Vulliens Corcelles-le-Jorat Chavannes-sur-Moudon Dompierre Prévonloup Rossenges Montanaire Jorat-Menthue Bussy-sur-Moudon Rue Curtilles</p> <p>Il a été sollicité les communes selon la provenance des baigneurs, laquelle a été identifiée lors de statistiques réalisées par la société coopérative de la piscine. Les autres communes sont les suivantes :</p> <p>Valbroye Servion Oron Montpreveyres Savigny Boulens Henniez Lovatens Villars-le-Comte Ogens Ursy Auboranges Granges (Veveyse) Montet (Glâne) Villeneuve (FR)</p>
	Quelles sont les communes qui font partie du périmètre touristique ? Quelles communes ont déjà répondu ? présentes ? Si le nombre de communes participantes sera faible, le prix à l'habitant sera-t-il augmenté ?	<p>Le processus est toujours en cours. Les communes suivantes ont donné leur accord de principe, sous réserve des décisions à prendre par leur Conseil communal/général respectif :</p> <p>Lucens Valbroye Ropraz Oron</p>

		<p>Chavannes-sur-Moudon Dompiere Prévonloup Rossenges Montanaire Rue Auboranges Henniez Le prix à l'habitant est de CHF 3.50. il sera bloqué pendant 3 ans.</p>
Page 18	<p>Que comprend le service « personne de confiance » pour le personnel communal ?</p>	<p>Il s'agit d'un prestataire externe (exigence légale) qui pour but de soutenir les employés de Commune de Moudon qui sollicitent des conseils, de leur assurer une écoute confidentielle, neutre et impartiale, tout en respectant le secret professionnel et en entreprenant les démarches nécessaires.</p>
Page 21	<p>Quelle condition faut-il remplir pour l'obtention de « bonne vie et mœurs » ?</p>	<p>Être domicilié à Moudon et ne pas être connu défavorablement des services de l'administration communale.</p>
Page 24	<p>Que compte faire la commune pour que les horaires d'ouverture de l'Office du tourisme correspondent bien a ce qui est annoncé ?</p>	<p>Les horaires d'ouverture de Moudon Région Tourisme sont toujours respectés, sauf lors de situations exceptionnelles (manifestations publiques, absence du personnel)</p>
Page 24	<p>Est-ce possible d'avoir accès aux rapports des différentes phases du projet de régionalisation de l'OT ?</p>	<p>Oui bien sûr.</p>
Page 30	<p>Combien y'a-t'il de visiteurs sur les vidéos YouTube ?</p>	<p>Pour les 35 vidéos actuellement présentes sur la chaîne, il y a eu env. 10'000 vues au total (état au 03.06.2024)</p>

**Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale
Environnement et Voirie**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 15	Nous souhaitons obtenir une copie du plan quinquennal d'interventions sur la période 2023-2027.	Oui.
Page 35	Pour quelle raison y'a-t-il moins de possibilité de dépôt dans les points de collecte ?	Merci de préciser où ce point figure dans le rapport de gestion.
Page 37	Arrosage du terrain de foot : Y'aurait-il la possibilité d'un branchement automatique pour l'arrosage du terrain?	Le terrain principal bénéficie de l'arrosage automatique. S'agissant du terrain d'entraînement, il est arrosé via un système manuel. Il s'agit d'une question de priorisation budgétaire.

**Dicastère de Monsieur Jean-Philippe Steck, Municipal
Aménagement du territoire**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Est-ce qu'il y a encore des terrains constructibles pour de l'habitation ?	<p>Il reste 10 parcelles libres de constructions en zone d'habitation, en plus du quartier St-Michel 2^e étape, et de la colline du Fey (ECA).</p> <p>Il faudra désormais rénover, détruire pour reconstruire plus dense, surélever, etc. Ce sont les conséquences de la LAT et du plan directeur cantonal qui privilégient la densification plutôt que l'étalement.</p>
INFORMATIQUE	Guichet virtuel: Pour quelle raison il n'y a pas un lien sur le site actuel. Sera-t-il intégré sur le nouveau site?	<p>Un lien sur le guichet virtuel figure en évidence sur la page d'accueil du site internet www.moudon.ch.</p> <p>Un lien sera intégré sur le nouveau site.</p>
Sécurité et contrôle des habitants	Vu le volume important de travail, qu'en est-il du guichet virtuel ?	Il y a actuellement 44 prestations en ligne sur le guichet virtuel, dont 34 concernent le service de sécurité publique et le contrôle des habitants.
P 44 Chauffage à distance	Quel est le nombre de contrats signés? Avez-vous un objectif précis ?	<p>Il y a actuellement 36 contrats signés, en cours de raccordement, ou déjà raccordés, représentant 4.8 MWh/an.</p> <p>L'objectif du business plan est d'arriver à 7.6 MWh/an à la fin de l'année 2024, et l'objectif final est d'atteindre 15 MWh/an en 2030.</p>

<p>P 21 Guichet virtuel</p>	<p>Est-ce qu'il serait possible de rendre la page web plus attractive ? Pourquoi faut-il passer par la page https://egov.moudon.ch/guichetvirtuel. A l'avenir, serait-il possible de régler des émoluments et faciliter des paiements tiers?</p>	<p>Pour le guichet virtuel, un logiciel du marché (i-web) est utilisé, ce n'est pas notre site internet communal. Sur cette plateforme, il est présenté des formulaires dont le but est de saisir des données de manières claires et efficace. Ce n'est généralement pas dans des formulaires que l'on place des fioritures. Il est aujourd'hui déjà possible de payer certaines prestations directement en ligne. Par exemple, la demande d'attestation d'établissement au Contrôle des Habitants.</p>
<p>Nombre d'habitants</p>	<p>Y'a-t-il une stratégie sur le nombre d'habitants que Moudon aura les prochaines années ? Si oui, quelle est cette stratégie ?</p>	<p>La croissance du nombre d'habitant n'est pas un objectif en soi à Moudon, elle n'est souhaitée que si elle peut être maîtrisée, coordonnée avec les porteurs de projet et réalisée avec qualité.</p> <p>En particulier, la Municipalité est attentive à l'impact de l'accroissement de la population sur ses infrastructures, et sur les écoles en particulier. Autant que possible, les projets sont donc répartis dans le temps de manière à éviter des pics.</p> <p>Selon la mesure A11 du plan directeur cantonal, Moudon peut atteindre une population maximale de 7'739 habitants à l'horizon 2036. Le PACom spécifie que ce potentiel se compose de +1'531 habitants dans le périmètre de centre, et de +73 habitants hors centre. L'année de référence est 2018.</p>

		<p>Ces chiffres sont des maximums théoriques. Tous les potentiels ne se réaliseront pas, car cela dépend de bien d'autres paramètres, comme la volonté du propriétaire. Si tous les projets connus à ce jour se réalisent, nous devrions atteindre une population de 6'900 à 7'000 habitants en 2030. Aucune projection n'est possible à ce jour au-delà de 2030.</p>
--	--	---

**Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal
Finances, Eau et énergies**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
	De manière générale, comment évaluez-vous la santé financière de la Commune ?	Les finances communales sont équilibrées, mais la Municipalité doit faire des arbitrages pour prioriser les investissements.
Page 50-51 Gaz	Pouvons-nous avoir les chiffres pour l'année 2023 pour la consommation de gaz ?	Selon rapport gestion p.50 soit 20'238'573 kWh
Page 51 Eau	La baisse de consommation d'eau en 2023 par rapport à 2022 est-elle le résultat de mesures prises pour économiser l'eau ?	La fermeture des fontaines d'agrément a contribué à la baisse de la consommation d'eau, mais il y a aussi le facteur du nombre de fuites et leur importance qui peut fluctuer le chiffre de la consommation.
Page 53 Éclairage public	Les économies d'énergie faites par la limitation de l'éclairage public peut-elle être chiffrée ?	

Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal
Bâtiments, Culture et cultes

No de page	Question	Réponse Municipale
Page 54	Un tenancier pour l'Auberge de la Douane a-t-il été trouvé ?	Le délai de dépôt des dossiers a été fixé à fin mai. Plusieurs personnes se sont montrées intéressées. Les dossiers seront traités et des entretiens seront menés ces prochaines semaines par la Municipalité.
Page 54 Cultes	La Commune se réjouit de l'excellente collaboration avec les différents partenaires religieux de la région : quelles communautés religieuses font partie de ces partenaires ?	Il s'agit des églises Réformée et Catholique. Mais il y a également régulièrement des contacts avec les communautés musulmanes de Moudon.
Page 55 Patrimoine immobilier	A quoi en est l'inventaire des bâtiments communaux ?	Une première version est sous toit. Nous établissons actuellement la procédure de traitement des données. Un préavis sera présenté afin d'effectuer les travaux d'analyses dans les domaines sanitaires, énergétiques, électriques et normatifs.

Dicastère de Monsieur Félix Stürner, Municipal
Enfance, jeunesse et cohésion sociale

Page + intitulé	Question	Réponse municipale
Page 58, Roadmovie	Au vu du succès auprès des jeunes et la collaboration avec la SDM, ne serait-il pas opportun de réfléchir a relancer en été un ciné open air?	<p>Historiquement, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'aventure des open-air moudonnois s'est faite autour d'initiatives privées et n'était pas le fruit d'une démarche communale.</p> <p>Par ailleurs, comme pour bon nombre d'autres associations, clubs et autres, on constate malheureusement de plus en plus de défections ou désistements dans les comités de bénévoles.</p> <p>Envisager de faire renaître presque ex nihilo, un comité menant à terme la mise sur pied de projections en open air qui requièrent non seulement un investissement conséquent, mais aussi une infrastructure technique conséquente, partant un savoir-faire idoine, sans qu'aucune voix ne se soit exprimée spontanément à ce sujet, paraît téméraire, voire voué à un échec prévisible.</p> <p>L'abandon momentané de l'organisation du marché moudonnois d'automne par la SdM en manque de forces vives en serait un autre exemple parlant.</p>
Travailleur Social page 58	Est-il bien apprécié par les jeunes? Lui font-ils confiance? Y a-t-il moins d'incivilités avec ce système de travailleur social?	<p>Les deux premières questions au sujet du travail du TSP posent un problème de déontologie et de confidentialité, plus indirectement de ressources.</p> <p>En effet, au vu de certaines problématiques rencontrées par des jeunes en contact avec le TSP qui doit leur garantir une discrétion totale sur la teneur de leurs échanges, il serait contraire aux principes élémentaires d'un professionnel d'interroger lesdits jeunes sur leur « confiance » ou « satisfaction ».</p> <p>Par ailleurs, si la confiance n'était pas établie, il n'y aurait certainement aucun ou très peu de contacts entre les jeunes et le TSP, dans ce sens la question apparaît un peu superflue.</p> <p>D'autre part, au-delà des éléments de confidentialité évoqués, la commune</p>

		<p>ne disposerait pas des moyens pour véritablement mener une enquête de satisfaction auprès des personnes concernées, si tant et si bien que l'objectif de cette dernière se voudrait scientifiquement signifiante, à l'inverse « d'impressions » subjectives glanés de-ci, de-là, auprès de la vox populi. Au sujet des incivilités, la commune ne tient pas non plus de statistiques pour cause, mais globalement les individus auteurs de troubles sont connus et « gérés » en étroite collaboration avec le service de la sécurité publique, ainsi que la gendarmerie vaudoise. Par rapport, à des périodes antérieures, la situation s'est apaisée.</p>
Page 60 TSP	<p>Changement du taux d'activité, cela est-il un souhait du TSP ou cela est issu d'une demande des jeunes? Depuis combien d'années avons-nous un TSP à Moudon?</p>	<p>Bien que la tournure de la question soit plutôt incongrue, la commune employeuse étant seule habilitée à accepter, refuser ou encore changer le taux d'occupation des employé·e·s communales et communaux et non pas les usagères et usagers, il est possible de répondre simplement à la demande.</p> <p>Dès l'engagement du TSP, il avait été convenu qu'il reprendrait à un moment donné sa formation ES interrompue. Cette reprise de la formation a débuté à l'automne 2023 et, sur demande du principal intéressé, son taux d'occupation a été adapté, afin de rendre l'emploi du temps plus compatible avec un programme d'études conséquent.</p> <p>Les 20% de réduction seront dévolus à l'engagement d'un·e stagiaire dont l'activité se concentrera sur le projet Spark à l'automne 2024.</p> <p>Quant à la fonction de TSP au niveau communal, le premier a été engagé en 2016 à la Sécurité publique, puis a été transféré en 2018 dans le dicastère Enfance, jeunesse.</p>
Page 61	<p>Pour les nouveaux jeunes citoyens, a-t-il déjà été envisagé de les convier à assister à une séance du CC?</p>	<p>Au cours des dernières années, l'accueil des jeunes citoyen·ne·s moudonnois·es s'est fait en collaboration avec les projets professionnels concrets (PPC) gérés par d'autres jeunes du Gymnase</p>

		<p>intercantonal de la Broye (GYB), sous les auspices notamment du TSP et de coaches professionnels. Ce sont donc des jeunes gymnasiens qui ont organisé les festivités, selon une planification et une programmation élaborées au cours des projets. Diverses modalités (par ex. un « meurtre et mystères », un « dance show », etc.), répondant à des envies ou intérêts de jeunes, ont donc été éprouvées, apparemment à la satisfaction des participant·e·s. Dans ce cadre, les activités plus traditionnelles (par ex. fondue en compagnie des membres de la municipalité) n'ont pas été choisies, mais la suggestion de la commission peut sans autre être relayée auprès du TSP pour une prochaine occasion.</p>
--	--	---

**Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal
Sécurité et Sports**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Sécurité et contrôle des habitants	Vu le volume important de travail, qu'en est-il du guichet virtuel ?	Plusieurs formulaires sont en lignes, pour le E-Déménagement nous sommes commune pilote et à bout touchant pour la mise en production.
	Quel type d'amendes est émis, hormis les amendes de stationnement ?	Tout ce qui se trouve dans le RGP.
P. 67, Abonnement réalisés	Que signifie les abonnements réalisés (aux documents - aux événements)?	Interactions avec le spop, plateforme cantonale, chgt d'adresses
P67, Activités, messages traités	Vu le nombre conséquent, quel type d'échange est effectué ?	Totalité de mouvements dans la population, mariages, divorces, déménagement, chiens.....

Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Comptes 2022

Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique
Adm. Générale, Promotion économique et Tourisme

Page + Comptes	Question	Réponse Municipale
Page liasse 5 100.3003.00 Indemnités et jetons de présence	Pourquoi une somme si différente (variations de CHF 12'000.00) entre les comptes 2022 et 2023 ?	Le montant correspond globalement à ce qui avait été budgétisé. Les montants découlent du nombre de séances, de prévis et autres durant l'année. En outre, des soldes d'indemnités de 2021 avait été imputés sur les comptes de 2022.
Page liasse 5 101.3050.00 Assurances de personnes	Pourquoi une augmentation de plus de CHF 2'700.00 par à 2022 ?	Cela concerne tous les dicastères qui ont du personnel. Fin 2022, l'assurance a signifié une adaptation des primes de l'assurance perte de gain en suite d'une sinistralité élevée durant les 5 années précédentes. Cette augmentation, arrivée très tard, avait été communiquée mais non reportée au budget 2022 pour des raisons de timing.
Page liasse 6 110.3050.00 Assurances de personnes	Pourquoi une augmentation de plus de CHF 3'200.00 par à 2022 ?	Idem réponse précédente
Page liasse 6 110.3071.00 Pensions de retraite (indexation).	L'indexation n'est-elle pas fixée selon l'IPC ? Si non, comment se justifie-t-elle ?	Pour les retraités, l'IPC n'est pas obligatoirement applicable. Cela dit, une adaptation au coût de la vie a été de 1.5% sur les rentes versées aux pensionnés.
Liasse page 6 110.3092.00 Frais de recherche de personnel ?	Durant l'année sous revue, y'a-t-il eu plus de nouveaux postes crée ? Ou cela est la conséquence de démission (turn-over) plus important que prévu ?	10 procédures de recrutement en 2023. Le détail figure à la page 19 du rapport de gestion. Il s'agit de postes créés selon le budget communal, ainsi que de remplacement pour des départs à la retraite ou la fin de contrat de durée déterminée.
Liasse page 6 110.3193.01 & 11'.3193.02 ARBV (Coreb) – cotisation et contribution &	Quelle est la différence entre ces deux participations à la Coreb ?	Toutes les communes de la Broye vaudoise et fribourgeoises sont membres de la Coreb qui favorise l'implantation ou le développement de projet d'intérêts régional.

ARBV (Coreb) – Fonds de développement régional		Pour le fonds de développement, seules les communes ayant volontairement adhéré ont la possibilité d'obtenir des aides du fond pour favoriser le développement de projets visant au renforcement des structures économiques.
Liasse page 7 150.3329.00 Amortissement de frais d'étude	Combien l'étude pour l'avenir de la piscine a-t-elle coûté ?	L'étude a coûté chf 6'378.05.
Liasse page 7 150,3653,12 Mazan	Comment justifiez-vous une telle diminution par rapport à 2022 ?	Il n'y a pas eu d'événements particuliers en 2023 en lien avec le jumelage.
Liasse page 9 160,3185,00 Honoraires et prestations de tiers	Quels mandats ont-été attribué en 2023 ?	Les prestations sont diverses et variées. Il s'agit principalement d'honoraires pour les guides des visites guidées et des aides lors de diverses activités et manifestations, notamment lors de la surveillance des « Fountain dip » durant l'été.
Liasse page 9 160.3199.00 Frais divers de promotions et d'expositions	Chaque année, cela représente une dépense d'environ CHF 40'000.00. Nous souhaitons obtenir le détail de ce compte.	Extrait compte en annexe

Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale
Environnement et Voirie

Page + Comptes	Question	Réponse Municipale
Liasse page 26 400.3185.00 Honoraires de tiers relatifs aux permis de construire	Comment se justifie une telle augmentation ?	Cela concerne Jean-Philippe Steck, municipal. Il y a eu beaucoup plus de dossiers traités que prévu. A mettre en relation avec les produits facturés, comptes 400.4313.00.
Liasse page 27 430.3091.00 Frais pour la formation professionnelle	Pourquoi une telle différence par rapport au budget ?	Plusieurs cours n'ont pu, pour diverses raisons, être suivis en 2023 et ont été repris dans le budget 2024.
Liasse page 28 430.4309.00 Contribution place de parc	Pourquoi une telle différence par rapport au budget ?	Cela concerne Raphaël Tatone, municipal. Le montant est en fonction du nombre de projets et places de parc pour lesquels des compensations pour places de parc ont été facturées. Ces montants sont virés aux fonds de réserve pour place de parc (compte 430.4809.00).
Liasse page 27 430.3142.01 Entretien place de parc	Que couvre cet entretien ? Places de parc du service, de Moudon, ... ?	Cela couvre l'entretien des places de parc du domaine public.
Liasse page 30 450.3188.04 Transport et élimination du verre	Pourquoi une telle différence par rapport au budget ?	Diminution du nombre de transport en raison d'un nouvel équipement chez le prestataire. De plus, le forfait pour la tourné a diminué pour la levée de récupération du verre.
Liasse page 30 450.4354.00 Vente de papier	Comment cela se fait-il qu'aucune ristourne sur le papier n'a été reçue ?	La reprise du papier n'était plus valorisée en 2023.

**Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal
Aménagement du territoire**

Page + intitulé	Question	Réponse municipale
Page 58, Roadmovie	Au vu du succès auprès des jeunes et la collaboration avec la SDM, ne serait-il pas opportun de réfléchir a relancer en été un ciné open air?	Historiquement, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'aventure des open-air moudonnois s'est faite autour d'initiatives privées et n'était pas le fruit d'une démarche communale. Par ailleurs, comme pour bon nombre d'autres associations, clubs et autres, on constate malheureusement de plus en plus de défections ou désistements dans les comités de bénévoles. Envisager de faire renaître presque ex nihilo, un comité menant à terme la mise sur pied de projections en open air qui requièrent non seulement un investissement conséquent, mais aussi une infrastructure technique conséquente, partant un savoir-faire idoine, sans qu'aucune voix ne se soit exprimée spontanément à ce sujet, paraît téméraire, voire voué à un échec prévisible. L'abandon momentané de l'organisation du marché moudonnois d'automne par la SdM en manque de forces vives en serait un autre exemple parlant.
Travailleur Social page 58	Est-il bien apprécié par les jeunes? Lui font-ils confiance? Y a-t-il moins d'incivilités avec ce système de travailleur social?	Les deux premières questions au sujet du travail du TSP posent un problème de déontologie et de confidentialité, plus indirectement de ressources. En effet, au vu de certaines problématiques rencontrées par des jeunes en contact avec le TSP qui doit leur garantir une discrétion totale sur la teneur de leurs échanges, il serait contraire aux principes élémentaires d'un professionnel d'interroger lesdits jeunes sur leur « confiance » ou « satisfaction ». Par ailleurs, si la confiance n'était pas établie, il n'y aurait certainement aucun ou très peu de contacts entre les jeunes et le TSP, dans ce sens la question apparaît un peu superflue.

		<p>D'autre part, au-delà des éléments de confidentialité évoqués, la commune ne disposerait pas des moyens pour véritablement mener une enquête de satisfaction auprès des personnes concernées, si tant et si bien que l'objectif de cette dernière se voudrait scientifiquement signifiante, à l'inverse « d'impressions » subjectives glanés de-ci, de-là, auprès de la vox populi. Au sujet des incivilités, la commune ne tient pas non plus de statistiques pour cause, mais globalement les individus fauteurs de troubles sont connus et « gérés » en étroite collaboration avec le service de la sécurité publique, ainsi que la gendarmerie vaudoise. Par rapport, à des périodes antérieures, la situation s'est apaisée.</p>
<p>Page 60 TSP</p>	<p>Changement du taux d'activité, cela est-il un souhait du TSP ou cela est issu d'une demande des jeunes? Depuis combien d'années avons-nous un TSP à Moudon?</p>	<p>Bien que la tournure de la question soit plutôt incongrue, la commune employeuse étant seule habilitée à accepter, refuser ou encore changer le taux d'occupation des employé·e·s communales et communaux et non pas les usagères et usagers, il est possible de répondre simplement à la demande.</p> <p>Dès l'engagement du TSP, il avait été convenu qu'il reprendrait à un moment donné sa formation ES interrompue. Cette reprise de la formation a débuté à l'automne 2023 et, sur demande du principal intéressé, son taux d'occupation a été adapté, afin de rendre l'emploi du temps plus compatible avec un programme d'études conséquent.</p> <p>Les 20% de réduction seront dévolus à l'engagement d'un·e stagiaire dont l'activité se concentrera sur le projet Spark à l'automne 2024.</p> <p>Quant à la fonction de TSP au niveau communal, le premier a été engagé en 2016 à la Sécurité publique, puis a été transféré en 2018 dans le dicastère Enfance, jeunesse.</p>

<p>Page 61</p>	<p>Pour les nouveaux jeunes citoyens, a-t-il déjà été envisagé de les convier à assister à une séance du CC?</p>	<p>Au cours des dernières années, l'accueil des jeunes citoyen-ne-s moudonnois-es s'est fait en collaboration avec les projets professionnels concrets (PPC) gérés par d'autres jeunes du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), sous les auspices notamment du TSP et de coaches professionnels. Ce sont donc des jeunes gymnasien-ne-s qui ont organisé les festivités, selon une planification et une programmation élaborées au cours des projets. Diverses modalités (par ex. un « meurtre et mystères », un « dance show », etc.), répondant à des envies ou intérêts de jeunes, ont donc été éprouvées, apparemment à la satisfaction des participant-e-s. Dans ce cadre, les activités plus traditionnelles (par ex. fondue en compagnie des membres de la municipalité) n'ont pas été choisies, mais la suggestion de la commission peut sans autre être relayée auprès du TSP pour une prochaine occasion.</p>
----------------	--	--

**Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal
Finances, Eau et énergies**

Question de la commission	Réponse Municipale
<p>Liasse page 13 210 Impôts</p> <p>Pourquoi les rentrées fiscales sont toujours sous-évaluées ?</p>	<p>Il est toujours assez difficile d'évaluer les recettes fiscales qui reposent sur les demandes d'acomptes effectuées par l'Administration cantonale des impôts. Il faut comprendre que lorsque nous établissons le budget au mois de juin, nous n'avons pas la situation finale des impôts à la fin de l'année. Les écarts les plus importants se retrouvent souvent dans les comptes tels que « droit de mutation », « impôt récupéré après défalcatons » ou encore « impôt sur les bénéfiques ». Au mois de juin ces éléments là sont souvent très loin de ce qu'ils seront à la fin de l'année.</p> <p>Nous essayons de tenir compte des évolutions constatées lors des années précédentes pour établir les budgets au plus juste, mais nous nous devons tout de même d'être relativement prudent dans nos évaluations, car les impôts représentent une part importante de nos revenus et fixent grandement le budget des dépenses. Si nous l'évaluons trop fortement, cela risque de générer une perte de l'exercice effectif.</p>
<p>Liasse page 42 820.3143.00 Entretien éclairage public</p> <p>Comment justifiez-vous une telle augmentation par rapport au budget ?</p>	<p>Les dépassements viennent des travaux en souterrain à Bressonaz augmentation des coûts vu le temps écoulé +995, mâts accidentés +12'310, stabilité des luminaires (31 pt) + 32'515</p>
<p>9102.20 et 21 Quels sont le taux d'intérêt de ces placements à terme ?</p>	<p>Les taux se sont situés entre 1.30% et 1.45% en fonction des périodes et durées.</p>
<p>9115.01 Quels sont ces autres débiteurs ?</p>	<p>Tous les débiteurs qui ne concernent ni l'eau, le gaz, l'épuration, les déchets ou les impôts.</p>

<p>9123.01 Nous souhaitons la liste détaillée des immeubles et des terrains avec leur estimation fiscale.</p>	<p>Détails annexé</p>
<p>9120 Pourquoi toutes parts ou actions ont été comptabilisées à CHF 1.-</p>	<p>Par simplification et prudence car ces titres ne sont pas cotés en bourse et évalués chaque année.</p>
<p>9153 Même question que ci-dessus. + Pourquoi ne confie-t-on ce portefeuille à un gestionnaire de fonds professionnel ?</p>	<p>A la lecture de la qualité des titres, on constate que ces titres n'ont pas vocation de rendement, mais qu'ils ont été acquis souvent pour permettre de voir le jour à divers projets d'intérêts publiques.</p>
<p>9282.06 à 16 Ou sont passés ces fonds de réserve ?</p>	<p>Dans les commentaires sur les finances de la page 77 de la liasse, paragraphe 7, il est mentionné : « Pour satisfaire aux exigences du nouveau référentiel comptable MCH2 qui sera implémenté en 2024, les fonds de réserves et provisions non régis par un règlement définissant les critères d'attribution et de prélèvement, ont été viré au « Fonds maintien valeur du patrimoine ».</p> <p>Le «Fonds de maintien valeur du patrimoine » sera reporté dans son intégralité dans la «Réserve de politique budgétaire » en MCH2 2024. (Voir tableau « MCH2 – Traitement des fonds de réserves MCH1 » pages 85 à 89 de la liasse).</p>

**Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal
Bâtiments et Culture et cultes**

Question de la commission	Réponse Municipale
<p>Liasse page 8 150.3653.40 Soutien Revue Music-Hall Moudon Pourquoi CHF 2'000.00 ont-ils été versés alors que dans les commentaires du compte il est mentionné qu'aucune revue n'a été produite ?</p>	<p>La subvention a été versée en soutien à un show de l'école de danse "Krys danse " qui s'est déroulé le 9 décembre 2023 sous le chapiteau du cirque Helvetia. L'école de danse est également l'organisatrice de la Revue Music-Hall qui n'a pas eu lieu en 2023 et qui a été remplacé par ce spectacle.</p>
<p>Liasse page 8 150.3659.00 Dons, aides et subventions casuels Nous souhaitons obtenir le détail de ce compte.</p>	<p>Détail du compte transmis en annexe</p>
<p>Liasse page 8 150.3653.99 Dons et aides par factures acquittées Nous souhaitons la liste détaillée des bénéficiaires.</p>	<p>Détail bénéficiaires transmis en annexe</p>
<p>Liasse page 18 342 Bâtiment la Châtelaine Le bâtiment est-il toujours occupé pour 2024 ? Quel est l'avenir de ce bâtiment ?</p>	<p>Oui, le bâtiment est toujours occupé en 2024 pour héberger en particulier des ukrainiens. Plusieurs affectations sont possibles à l'avenir dans les domaines scolaires ou sociaux. Des contacts sont en cours avec le canton.</p>
<p>Liasse page 33 521.3522.00 Participation UAPE On constate que les charges diminuent depuis 2022, pourquoi ?</p>	<p>Notre participation dépend des montants refacturés au parents, dont le pourcentage est en constante augmentation depuis 2020. La subventions de la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE) a été plus élevée que prévue qu'au budget 2023 et nous avons bénéficié d'une aide au démarrage de 37'300.- de cette institution non prévue au budget 2023.</p>
<p>Liasse page 33 500.3662.00 Participation frais repas élève S'agit-il de la différence pour les élèves venant de l'extérieur ?</p>	<p>Il s'agit de la participation au frais de la cantine scolaire qui s'élève du à chf 3.- par repas pour les élèves. Il y eu moins de repas servis pour les élèves de Moudon que l'année précédente.</p>

<p>La baisse est-elle liée a une fréquentation plus basse de la cantine scolaire ?</p>	
<p>Liasse page 16 300.3011.00 Traitement service bâtiments</p> <p>Comment justifiez-vous cette augmentation ?</p>	<p>Au budget 2023, il était prévu une augmentation de 0.30 ETP (équivalent plein temps) pour un montant global des traitements de l'ordre de chf 343'900.00 ; le montant effectif est donc inférieur à la prévision.</p> <p>La différence provient de l'année 2022 avec un montant de chf 229'639.80 alors que le budget prévoyait un montant de chf 296'380.00. Cette diminution était due à la fin des relations de travail avec deux collaborateurs qui n'avaient été remplacé momentanément que par un collaborateur.</p>

Dicastère de Monsieur Félix Stürner, Municipal
Enfance ; Jeunesse et cohésion sociale

Page + Comptes	Question	Réponse Municipale
Liasse page 38 710.3525.00 ARAS Broye-Vully	A quoi correspondent ces charges pour l'ARAS Broye-Vully? Pourquoi cela diminue-t-il?	Ces charges représentent la participation de la commune à l'Association régionale d'action sociale (ARAS) telles que budgétées. La diminution correspond au montant par habitant·e demandé par l'association (CHF 0.60/hab.) en fin de compte qui est finalement moins élevé que prévu au budget (CHF 1.00/hab.)
Liasse page 11 180.3657.00 Garantie d'utilisation voiture Mobility	Sur quelle base se calcule cette dépense?	Le coût annuel des places « Mobility » se monte à CHF 16'101.15.-. De ce montant sont déduites les participations des utilisatrices et utilisateurs.
Liasse page 38 710.3654.00 Dons, aides casuels à diverses œuvres	Nous souhaitons obtenir le détail de ce compte.	Voir le détail des chiffres dans le compte annexé.

**Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal
Sécurité et Sports**

Page + Comptes	Question	Réponse Municipale
Liasse page 36 620.3180.00 SPOP - émolument	Pour quelle raison, avons-nous une augmentation ? A quelle fin est destiné cet argent ?	Les montants payés au canton sont fonction du nombre de demandes faite au contrôle des habitants. Les montants facturés servent à couvrir tout ou partie des frais administratifs du canton et de la confédération liés aux demandes faites au contrôle des habitants.
Liasse page 10 170.3659.00 Dons, aides et subventions casuels	Nous souhaitons obtenir le détail de ce compte.	Détail du compte annexé.
Liasse page 35 610.4370.00 Produit des amendes et permissions	Qu'est-ce que les permissions ?	Le montant des permissions ne représente que chf 220.-. Il s'agit des permissions octroyées par exemple aux restaurants pour pouvoir prolonger les heures d'ouvertures.
Liasse page 35 610.3511.01 Péréquation « réforme policière »	Comment sont utilisés ces CHF 389'926.00 ?	Ces montants représentent la part de la commune aux financements de la police cantonale à qui la commune a délégué les tâches sécuritaires lui étant normalement dévolues.